

## La Commission permanente du 8 avril placée sous le signe de la transition écologique et du développement économique

**La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 8 avril 2024 à l'Hôtel de Communauté. Au cours de cette réunion, un point d'information sur la stratégie de mise en œuvre de la télérelève sur le territoire de l'agglomération a été présenté aux élus et plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique et le développement économique.**

### *TRANSITION ECOLOGIQUE*

#### **La télérelève, pour un meilleur suivi des consommations**

Pour permettre aux usagers de bénéficier d'un meilleur suivi de leur consommation et les accompagner dans une consommation raisonnée des ressources, Angers Loire Métropole entend déployer progressivement la télérelève. Ce dispositif autorise la relève à distance des compteurs de manière quotidienne et automatique. Le territoire intercommunal compte aujourd'hui 100 000 compteurs communicants dont les index de consommation sont relevés depuis l'extérieur de l'habitation sans intervention au domicile de l'utilisateur. La radio relève consiste à récupérer l'index sur le terminal mobile de l'agent pour ensuite le transmettre au système d'information et permettre une facture calculée sur la base des consommations réelles. Ces solutions apportent une facturation plus juste, mais la fréquence de relève, souvent d'une à deux fois par an, ne permet pas de disposer de suffisamment d'informations pour identifier rapidement d'éventuelles anomalies comme des fuites.

#### **Angers Loire Métropole poursuit sa politique en faveur des mobilités**

##### **Aide à l'achat de vélos**

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à :

- 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique.
- 50 € (forfait) pour un vélo classique ou pliant et 100 € (forfait) pour un vélo cargo sans assistance.

Une seule subvention est accordée par foyer. 134 dossiers (correspondant à 109 vélos à assistance électrique et 25 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 25 262 €. Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à 12 017 foyers pour un montant total de près 2,25 M€.

### *DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE*

#### **Angers Loire Métropole mobilisé sur l'emploi-insertion**

##### **20 000 € en faveur de la lutte contre l'illettrisme**

La lutte contre l'illettrisme est un enjeu important sur le territoire. Environ 18 000 personnes résidant dans la région des Pays-de-la-Loire et ayant été scolarisées en France sont en situation d'illettrisme. Parmi elles, 10 % vivent dans des quartiers prioritaires de la ville.

Angers Loire Métropole et le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Angers accompagnent l'Institut de formation et de recherche des acteurs de l'économie sociale et solidaire (Ifraess) dans la mise en œuvre de réponses nouvelles dans la lutte contre l'illettrisme.

Depuis 2020, l'association Ifraess coordonne un plan d'action de prévention et de lutte contre l'illettrisme sur le territoire et expérimente des actions afin de construire des parcours d'apprentissage des « savoirs de base », du repérage de situation jusqu'à l'emploi. Elle entend renforcer ses actions de terrain en intervenant au plus près des habitants. Angers Loire Métropole, dans le cadre de sa politique d'emploi-insertion, soutient ces actions de lutte contre l'illettrisme à hauteur de 20 000 € pour l'année 2024.

## **Angers Loire métropole engagé pour le développement économique**

### **90 000 € en soutien à la création/reprise d'entreprise**

Le soutien à la création/reprise d'entreprise constitue un enjeu majeur pour Angers Loire Métropole. Il participe au développement économique par la création de nouvelles entreprises et la diversification du tissu économique existant, ainsi qu'au développement de l'emploi. France Active accompagne les entrepreneurs dans leurs problématiques financières, met à leur disposition les financements les plus adaptés à leurs besoins et leur permet d'accéder à un réseau d'acteurs économiques et sociaux sur le territoire régional. Sur la dernière période 2021-2023, France Active a engagé sur le territoire de l'agglomération environ 3 500 000€ concernant près de 350 projets et correspondant à plus de 3 600 emplois. Les communes et leurs regroupements pouvant en complément de la Région contribuer au financement des aides aux organismes qui participent à la création ou la reprise d'entreprises, Angers Loire Métropole a décidé de poursuivre son partenariat avec l'association France Active Pays-de-la-Loire dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques publiques en faveur du développement économique et de l'emploi sur son territoire, à hauteur de 90 000 € sur trois ans.

## **Rayonnement du territoire, un accompagnement des organisations**

### **50 000 € octroyés par la Communauté urbaine pour l'organisation du Grand prix de France de patinage artistique**

Le Grand prix de France de patinage artistique et de danse sur glace se tiendra à l'Ice Parc à Angers du 1er au 3 novembre prochain. Attaché au rayonnement de son territoire, Angers Loire Métropole soutient l'organisation de cette compétition nationale à hauteur de 50 000 €.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>